

ADHÉSION
DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

AU PROTOCOLE D'AMENDEMENT

A LA CONVENTION INTERNATIONALE
POUR LA SIMPLIFICATION ET L'HARMONISATION
DES RÉGIMES DOUANIERS
(ENSEMBLE TROIS APPENDICES),

FAIT A BRUXELLES LE 26 JUIN 1999

Jacques Chirac

Président de la République Française,

A tous ceux qui ces présentes Lettres verront,

Salut :

LE PROTOCOLE D'AMENDEMENT

**A LA CONVENTION INTERNATIONALE
POUR LA SIMPLIFICATION ET L'HARMONISATION
DES RÉGIMES DOUANIERS
(ENSEMBLE TROIS APPENDICES),**

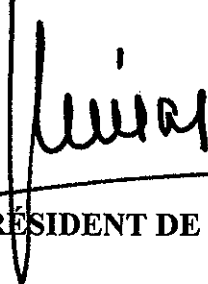
FAIT A BRUXELLES LE 26 JUIN 1999

PROTOCOLE DONT LA TENEUR SUIT :

AYANT VU ET EXAMINÉ LEDIT PROTOCOLE, DÉCLARONS Y
ADHÉRER ET PROMETTONS QU'IL SERA INVIOLEBLEMENT
OBSERVÉ.

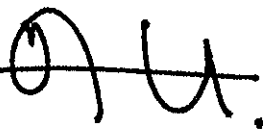
EN FOI DE QUOI, NOUS AVONS DONNÉ CES PRÉSENTES,
REVÊTUES DU SCEAU DE LA RÉPUBLIQUE.

FAIT A PARIS, LE 15 juillet 2004



PAR LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

LE PREMIER MINISTRE



LE MINISTRE DES AFFAIRES
ÉTRANGÈRES

